

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/119

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

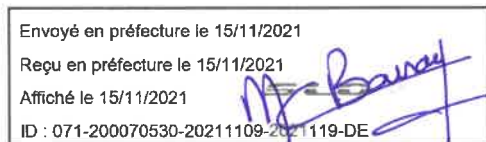
Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité,
Monsieur Michaël GUIJO en tant que secrétaire de séance.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/120

Objet : Installation de M Patrick CAYEUX, délégué titulaire d'Autun, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée titulaire de Dracy lès Couches et de M Nicolas JOLIVOT, délégué suppléant de Dracy lès Couches.

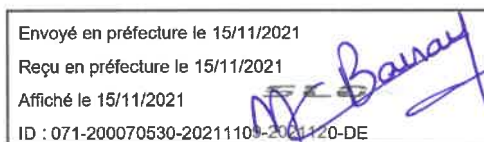
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Monsieur Rémy REBEYROTTE ayant démissionné de son poste de conseiller municipal de la commune d'Autun a été remplacé par Monsieur Patrick CAYEUX.

Monsieur Nicolas MULLER ayant démissionné de son poste de maire de la commune de Dracy-les-Couches a été remplacé par Madame ROUCH-PAULIN. Monsieur Nicolas JOLIVOT a été élu 1^{er} adjoint de cette commune.

Monsieur Patrick CAYEUX, conseiller communautaire titulaire de la commune d'Autun, Madame Magali ROUCH-PAULIN, conseiller communautaire titulaire de la commune de Dracy-Les-Couches et Monsieur Nicolas JOLIVOT, conseiller communautaire suppléant de la commune de Dracy-les-Couches sont installés au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/121

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°070/2021 : autorisant le restaurant scolaire du GAM à fournir des plateaux repas au Centre de vaccination à Autun pour un montant de 4,90 € par plateau repas.

Décision n°072/2021 : autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'EPIDE dans le cadre d'actions menées au projet « Fablab Numérique et Solidaire ». La CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement le Fablab et son Fablab manager. Cet accueil est fait en dehors des horaires d'ouvertures au public pour l'année 2021-2022.

Décision n°073/2021 : autorisant la signature de l'avenant n°1 au bail professionnel entre la CCGAM et la Société Civile de Moyens Etang Santé encadrant la location de la maison de santé pluriprofessionnelle du Val d'Arroux. Il modifie le loyer et sa répartition entre les différents occupants. Il entre en vigueur le 1^{er} août 2021.

Décision n°074/2021 : autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et Madame Caroline CAMIOLO, psychopraticienne, encadrant la location d'un local au sein de la maison de santé d'Epinac pour un loyer mensuel de 92 €. Il est conclu pour une durée de six ans à compter du 15 septembre 2021.

Décision n°075/2021 : autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et FEDOSAD, encadrant la location d'un local au sein de la maison de santé d'Epinac pour un loyer mensuel de 23 €. Il est conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Décision n°076/2021 : autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et Madame Isabelle MANEY, Sophrologue, encadrant la location d'un local au sein de la maison de santé d'Epinac pour un loyer mensuel de 92 €. Il est conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Décision n°077/2021 : autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et Madame Sophie SILLERE, Psychologue, encadrant la location d'un local au sein de la maison de santé d'Epinac pour un loyer mensuel de 92 €. Il est conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Décision n°078/2021 : autorisant la signature du bail professionnel conclu entre la CCGAM et Madame Julia EYNARD, Ostéopathe, encadrant la location d'un local au sein de la maison de santé d'Epinac pour un loyer mensuel de 112 €. Il est conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Décision n°079/2021 : autorisant la signature de l'avenant n°4 à la convention d'occupation d'un bureau à la Pépinière d'Entreprises de Bellevue par la Société AGC 71 prorogeant la location d'un an soit du 17 septembre 2021 au 16 septembre 2022 pour une redevance mensuelle de 232,50 €.

Décision n°080/2021 : attribuant le marché public à procédure adaptée pour l'exécution du service public de transport de personnes (lignes régulières urbaines) sur la commune d'Autun à l'entreprise TRANSDEV BFC SUD pour :

- le lot 1 : ligne 1 « Saint-Pantaléon - centre ville - Châtaigneraie-ESAT », pour un montant annuel de 91 349,83 € HT, pour l'offre de base,
- le lot 2 : ligne 2 « gare- hauts quartiers- Couhard- centre ville - Châtaigneraie », pour un montant annuelle de 36 921,03 € HT.

Décision n°081/2021 : retenant l'offre de la Banque Postale pour financer l'emprunt d'un million quatre cent mille euros relatif au Programme d'Investissements de l'année 2021 sur le budget principal. Il sera contracté aux conditions suivantes :

Article 1 Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : **1.400.000 €**

Score Gissler : **1A**

Durée totale du contrat de prêt : **20 ans**

Objet du contrat de prêt : **financer les investissements 2021 du budget principal.**

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/10/2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0,55 %**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Type d'amortissement : **échéances constantes**

Echéances d'amortissement et d'intérêts : **Périodicité Trimestrielle**

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : **0,07 % du montant souscrit**

Décision n°082/2021 : autorisant la signature du bail de sous-location avec Madame Caroline CLERC, psychologue à la maison des spécialistes d'Autun pour la période du 4 septembre 2021 au 31 décembre 2021 et pour un loyer mensuel de 108,30 €.

Décision n°083/2021 : autorisant la signature du bail de sous-location avec Madame Roselyne GUILLOUX, psychologue à la maison des spécialistes d'Autun, suite à l'arrivée à échéance du précédent bail pour la période du 4 septembre 2021 au 31 décembre 2021 et pour un loyer mensuel de 162,45 €.

Décision n°084/2021 : approuvant la passation et la signature d'un contrat d'abonnement « Information décisionnelle » avec la société SVP pour un montant mensuel de 523,98 € HT compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 mai 2024.

Décision n°085/2021 : permettant la modification de la décision n°067/2017 du 30 mars 2017, relative à la régie de recettes du téléc centre, vu l'évolution de ses activités, à savoir :

- article 1 : encaissement des loyers de l'espace Coworking et télétravail ainsi que les locations des espaces et adhésions au fablab et à ses ateliers,
- article 4 : adhésions au fablab et à ses ateliers, location des espaces du fablab, location de l'espace coworking et télétravail,
- article 5 : encaissement des recettes par carte bancaire.

Décision n°086/2021 : autorisant la mise à disposition d'un logement, à l'étage de la Maison de santé d'Épinac, à destination du CIAS du Grand Autunois-Morvan et la signature de la convention de mise à disposition valable du 20 septembre 2021 au 15 octobre 2021, renouvelable expressément. Il est précisé que cette mise à disposition est gratuite et qu'une contribution de 50 € correspondant aux charges sera exigée.

Décision n°087/2021 : autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la CCGAM et l'association Handisertion, dans le cadre du projet Fabrique de Territoire, pour la mise à disposition gracieuse du fablab et de son fablab manager. Il est précisé que l'accueil sera fait en dehors des horaires d'ouverture au public, à compter du 1^{er} octobre 2021 et pour l'année civile 2022 et que l'association prendra à sa charge l'achat de fournitures conseillées par le fablab manager.

Décision n°088/2021 : autorisant la signature d'un avenant n°2 au bail professionnel passé entre la CCGAM et la SCM Etang Santé, relatif à la location de la maison de santé pluri professionnelle du val d'Arroux. Il est précisé que cet avenant abroge et remplace l'avenant n°1 et que la convention modifie le loyer et sa répartition entre les différents occupants. La nouvelle tarification s'appliquant pour les loyers à compter de février 2020. L'avenant prévoit une exonération du loyer pour les mois d'avril et mai 2020, suite à la crise sanitaire.

Décision n°089/2021 : approuvant la convention de passage entre la CCGAM et M. Jean-Didier Montcharmont, propriétaire de la parcelle F 582 située à Anost afin que ce dernier autorise l'aménagement et l'ouverture à la circulation des cyclistes et toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisé sur ladite parcelle. Il est précisé que le propriétaire consent à ne réclamer aucune indemnité ou avantage financier dans le cadre de cette convention.

Décision n°090/2021 : autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention entre la CCGAM et le Conseil Départemental de Saône et Loire pour la mise à disposition gracieuse de bureaux de la maison des entreprises de l'Autunois – 15a Boulevard Giberstein à Autun, à destination du centre départemental de santé. Il est précisé que l'avenant n°2 étend la surface de mise à disposition de 58m2 supplémentaires.

Décision n°091/2021 : autorisant la signature de la convention d'utilisation, de mise à disposition, à titre gratuit, du Centre Nautique Intercommunal entre la CCGAM et les associations « Canoe Kayak » de Dracy Saint Loup et « ASPeN » d'Autun. Elle est valable sur les périodes suivantes Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2021 et du 31 janvier au 30 avril 2022.

Décision n°092/2021 : autorisant la signature du contrat d'exploitation de distributeur au Centre nautique entre la CCGAM et la Société Topsec France à Vitry sur Seine. Il est valable pour une durée de 3 ans renouvelable. Le fournisseur s'engage à rétrocéder 17 % du chiffre d'affaire HT à la CCGAM.

Décision n°093/2021 : autorisant la signature de la convention de prêt, à titre gratuit, de cinq VAE (Vélos à Assistance Electrique) et de ses accessoire entre la CCGAM et l'Entreprise NEXANS dans le cadre d'une sensibilisation des employés à l'utilisation du vélo qui se déroulera les 14 et 15 octobre 2021.

Décision n°094/2021 : autorisant la signature de la convention de partenariat entre la CCGAM et l'OPAC Saône-et-Loire – Office de l'Habitat, Etablissement Public à Caractère industriel et Commercial (EPIC) dans le cadre du projet « Fabrique de Territoire », la CCGAM s'engage à mettre à disposition gracieusement un robot de télé présence à la Résidence du Parc Fleuri jusqu'au 30 juin 2022. L'OPAC quant à lui met gracieusement à disposition son local nommé l'ARC le lundi 25 octobre 2021 et les mardis 26 octobre et 2 novembre 2021.

Décision n°095/2021 : autorisant la signature du contrat de prestation de service entre la CCGAM et AVEM dans le cadre d'une location TPE au Centre de ressources numériques de Bellevue. Le montant de la prestation comprend la mise en service du TPE pour 96 € HT et un loyer trimestriel de 51 € HT. L'abonnement à ce service est valable sans engagement.

De plus, et en vertu des délégations qui lui ont été accordées, le Bureau Communautaire, réuni le 26 octobre 2021 a pris les décisions suivantes :

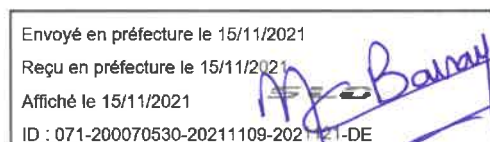
Décision n°013/2021 : approuvant les admissions en non valeur pour le budget principal CCGAM selon les montants suivants : 4 416,30€ admissions en non valeur et 10 539,01 € éteintes, et pour le budget annexe SPANC (707,32€), sur les exercices 2014 à 2021.

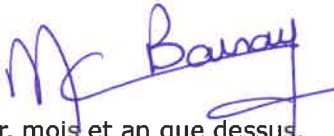
Décision n°014/2021 : approuvant le bilan 2020 de la mutualisation du pôle entretien conduisant aux montants de remboursements entre collectivités suivants :

- Le CIAS doit à la CCGAM un montant total de : 4 325,41 €
- La Ville doit à la CCGAM un montant total de : 20 759,05 €
- La Ville d'Autun doit au CIAS un montant total de 91,14 €

et autorisant l'émission à l'encontre de la ville d'Autun d'un titre de 20.759,05 € au compte 70845, et l'émission à l'encontre du CIAS, d'un titre de 4.325,41 € au compte 70841.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/122

Objet : Compte rendu des MAPA.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 20 Juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

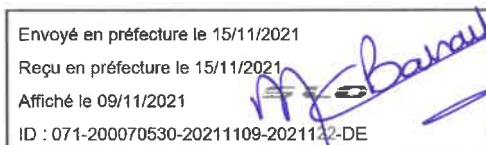
Décision n° 062/2021 : Attribuant le marché à procédure adaptée n°2021-6 relatif à « L'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères pour la CCGAM » à l'Entreprise BASSIGNY POIDS LOURDS - 52340 LE PUIT DES MEZES pour un montant de 136 459 € HT et une reprise de 35 000 € TTC.

Décision n°071/2021 : Déclarant sans suite le marché à procédure adaptée relatif à une « Mission d'accompagnement et d'assistance financière, budgétaire et fiscale » en raison d'une erreur commise dans la procédure de passation du marché. Décide de relancer un nouveau marché ayant le même objet et les mêmes caractéristiques.

Décision n° 080/2021 : Attribuant les marchés à procédure adaptée n°2021-9-1 et 2021-9-2 relatifs à « Exécution du service public de transport urbain de personnes (lignes régulières urbaines) sur la commune d'Autun » à l'Entreprise TRANSDEV - 71108 CHALON SUR SAONE pour les lots suivants :

- Lot 1 : Ligne 1 « Saint-Pantaléon - Centre Ville -Châtaigneraie - ESAT » pour un montant annuel de 91 349,83 € HT pour l'offre de base,
- Lot 2 : Ligne 2 « Gare-Hauts Quartiers - Couhard - Centre Ville - Châtaigneraie » pour un montant annuel de 36 921,03 € HT .

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.



M. Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/123

Objet : Avenant n°1 à la convention relative aux conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété du Parc d'Activités de Saint-Andoche.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers collègues

Vu la délibération n°2014/233 du 19 novembre 2014 de la CCGAM approuvant les conditions patrimoniales et financières du transfert du Parc d'Activités de Saint-Andoche (PASA) au Grand Autunois-Morvan,

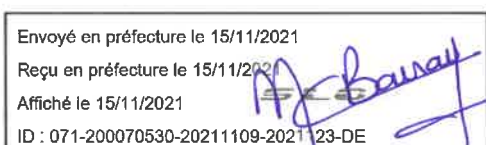
Vu la délibération concordante n°2014/174 du 22 décembre 2014 de la ville d'Autun,

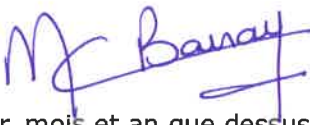
Le Parc d'Activités de Saint-Andoche (PASA) a été transféré en pleine propriété de la ville d'Autun à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan au 1^{er} février 2014.

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'actif des deux collectivités, avec le Service de Gestion Comptable de l'Autunois, il convient d'établir un avenant à cette convention afin de transférer les derniers biens figurant encore dans l'actif de la ville d'Autun au budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de la CCGAM.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention relative aux conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété du Parc d'Activités de Saint-Andoche,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président ayant délégation à signer ledit avenant et tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/124

Objet : Décision modificative n°3 – exercice 2021

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-président**

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM et sur les budgets annexes : Salles Événementielles, Assainissement et ZAE.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM

Section de fonctionnement :

Les principaux mouvements concernent les dépenses et les recettes suivantes :

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 52 000 euros correspondant principalement :

- à un ajustement de crédits pour les fluides du centre nautique d'Autun (+ 35 000 €),
- à une modification d'imputation pour la messagerie électronique hébergée qui relève du cloud (- 17 000 €),
- à une modification d'imputation pour les conventions de partenariat avec les chambres consulaires concernant les aides économiques (+ 34 000 €).

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : + 80 000 euros correspondant à un complément de crédits pour la masse salariale,

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 91 050 euros correspondant :

- à la modification d'imputation de la messagerie électronique hébergée (+ 17 000 €),
- aux licences cloud pour la dématérialisation des procédures liées à l'urbanisme (+ 44 450 €)
- à un complément de crédits pour les indemnités des élus (+ 2 000 €),
- à un complément des crédits pour les créances admises en non-valeur (+ 2 350 €) et les créances éteintes (+ 8 750 €),
- à une subvention d'équilibre versée au budget annexe des salles événementielles pour 16 500 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : - 34 000 euros correspondant à la modification d'imputation pour la prise en charge des conventions de partenariat avec les chambres consulaires.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 176 650 euros.

Recettes :

Chapitre 74 – Dotations et participations : + 12 400 euros correspondant à une subvention de l'Etat pour la dématérialisation des procédures d'urbanisme.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : - 6 900 euros correspondant :

- à un transfert de crédits pour prendre en compte les frais d'études concernant la Maîtrise d'oeuvre de la mise aux normes de la déchèterie d'Etang sur Arroux (+ 17.500 €),
- à l'annulation des crédits ciblés pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant le plan de classement et archivage électronique (- 10 000 €).
- à une diminution des crédits inscrits pour les logiciels (- 14 400 €).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 16 275 euros correspondant :

- au transfert de crédits pour les frais d'études pour la MOE pour mise aux normes de la déchèterie d'Etang sur Arroux (- 17 500 €),
- à l'aménagement et la sécurisation de l'accueil de loisirs du Curier à Epinac pour l'accueil des enfants de 3 ans : 9 375 €,
- à la mise en place du serveur de communication téléphonique : 24 400 €

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : - 3 125 euros.

Recettes :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : + 6 250 euros correspondant à une subvention de la CAF pour l'aménagement et la sécurisation des locaux pour l'accueil des enfants de 3 ans au centre de loisirs du Curier à Epinac.

Le projet de la décision modificative pour le budget principal s'équilibre à 12 400 € pour la section de fonctionnement et s'équilibre à 6 250 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **18 650 euros**.

BUDGET ANNEXE : SALLES EVENEMENTIELLES

Section de fonctionnement :

Les principaux mouvements des dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 16 500 euros correspondant principalement :

- à un ajustement des fluides (6 000 €),
- à la programmation de manifestations sur la fin d'année (1 500 €),
- à la location d'un chapiteau pour le concours agricole (7 000 €),
- à la publication liée aux manifestations prévues sur cette fin d'année (2 000 €).

Recettes :

Chapitre 74 – Dotations et participations: + 16 500 euros de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe des salles événementielles s'équilibre à **16 500,00 €** en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : + 250 euros correspondant à un complément de crédits pour les créances admises en non-valeur.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : - 250 euros correspondant à une diminution de crédits pour les annulations des titres sur des années antérieures.

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe Assainissement s'auto-équilibre pour la section de fonctionnement

BUDGET ANNEXE : ZAE

Section d'investissement :

Dépenses pour les opérations d'équipement :

Opération d'équipement N°201700004 – Bellevue – Aménagement de la zone d'Activité

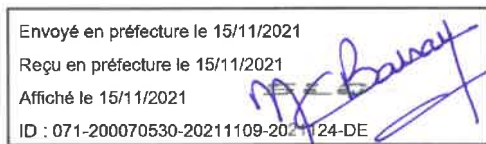
Il s'agit d'un transfert d'un montant de 715 € du compte 2181- Installations générales, agencements, vers le compte 2041581 – Subventions d'équipement aux organismes publics (SMEMAC) pour les travaux effectués par ce syndicat sur la bâche incendie.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe des ZAE s'auto équilibre en section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative présentée,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette décision modificative n°3 de l'exercice 2021.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 3 novembre 2021
Affichage compte rendu sommaire : 16 novembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/125

Objet : Convention avec l'État pour la mise à disposition d'un conservateur à la bibliothèque Bussy-Rabutin.

**Rapport de Monsieur Michaël GUIJO,
Membre du bureau communautaire**

Chers Collègues,

Bibliothèque classée depuis 1972 en raison de son fonds ancien riche de plus de 50 000 volumes, dont beaucoup sont rares et précieux, et dont près de 60 % sont des fonds d'Etat issus des dépôts révolutionnaires et des dépôts consécutifs à la loi de 1905, la bibliothèque Bussy-Rabutin à Autun peut se voir affecter un Conservateur d'Etat.

La gestion du patrimoine écrit, c'est-à-dire sa conservation, son signalement et sa valorisation, est non seulement une de ses missions principales, mais constitue le fondement même de sa présence à la bibliothèque. La conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat confortent la mise à disposition de ce conservateur.

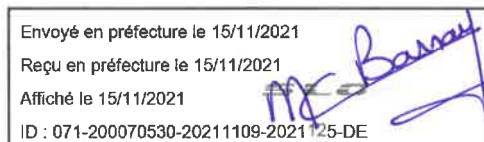
Depuis 1983, le conservateur est intégralement rémunéré par l'Etat.


La convention avec l'Etat de mise à disposition d'un conservateur pour la bibliothèque se termine le 31 décembre prochain.

Vous trouverez ci-joint le projet de la future convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022 pour se terminer au 31 décembre 2024.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Etat pour la mise à disposition d'un Conservateur d'Etat à la bibliothèque Bussy-Rabutin,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/126

Objet : Modification du règlement de perception de la taxe de séjour.

**Rapport de Madame Véronique PACAUT,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Les délibérations du conseil communautaire des 28 août 2019 et 13 février 2020 fixent les tarifs et règlement de la taxe de séjour.

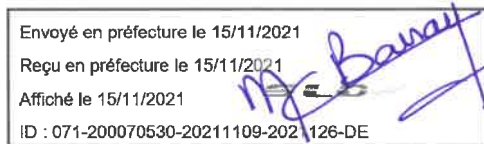
La perception de la taxe de séjour est actuellement semestrielle. A compter de l'année 2022, la taxe de séjour sera perçue trimestriellement.

Les hébergeurs transmettront les états de perception et de déclaration au plus tard le 15 avril pour les montants collectés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, au plus tard le 15 juillet pour les montants collectés entre le 1^{er} avril et le 30 juin, au plus tard le 15 octobre pour les montants collectés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre et au plus tard le 15 janvier de l'année n+1 pour les montants collectés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre.

Les tarifs et autres clause du règlement validés par les délibérations précitées restent inchangés.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
2 abstentions,**

- **APPROUVE** la modification des dates de perception de la taxe de séjour, à compter de 2022 telle que décrite ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



M. Barnay
Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/127

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Collonges la Madeleine (CPIE).

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le CPIE Pays de Bourgogne agit, depuis plus de 25 ans, pour que les personnes et les organisations (collectivités, associations, entreprises) prennent en compte les enjeux environnementaux et de développement durable dans leurs projets et leurs comportements. Le CPIE Pays de Bourgogne inscrit ses actions au sein d'un réseau national (avec 80 CPIE), régional (avec les 5 autres CPIE de la région Bourgogne Franche Comté) et particulièrement au niveau local, grâce à ses infrastructures à Collonge la Madeleine et en collaborant avec les citoyens et autres acteurs (associatifs, institutionnels, économiques) du territoire intercommunal de la CCGAM.

Constatant les besoins des habitants en matière d'environnement et de développement durable et leurs objectifs communs, la CCGAM et le CPIE Pays de Bourgogne ont décidé de structurer leur collaboration à travers la présente convention pluriannuelle d'objectifs afin de répondre ensemble aux enjeux du territoire intercommunal.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la CCGAM et le CPIE Pays de Bourgogne sur les objectifs précisés dans l'article 2.

La convention prend effet à compter du 01/01/2022 et ce pour une durée de 3 ans.

Durant la période de validité de la convention, le CPIE Pays de Bourgogne s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, en concertation avec la CCGAM, un programme d'actions annuel.

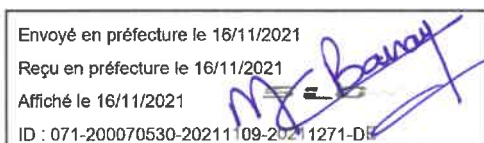
En contrepartie, la CCGAM s'engage à soutenir le CPIE Pays de Bourgogne notamment par le versement d'une subvention annuelle.

Messieurs Jean-Louis LAURENT et Jean-François NICOLAS ne prenant pas part au vote,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité,

-APPROUVE la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Collonges la Madeleine (CPIE) pour les années 2022-2023-2024.

-AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Collonges la Madeleine (CPIE) et tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/128

Objet : Election d'un délégué titulaire et suppléant, supplémentaires, au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dheune.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) selon lequel, pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Vu l'article L. 2122-7 du CGCT, qui dispose que l'élection s'effectue au scrutin uninominal et secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours de scrutin, puis à la majorité relative au troisième tour ;

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dheune.

Chers Collègues,

Suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dheune, étendant le périmètre de ce syndicat mixte, la population de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan couverte par ce syndicat est désormais supérieure à 2000 habitants.

De ce fait, le nombre de délégués désignés par la CCGAM siégeant au sein du Comité Syndical augmente, évoluant de un à deux délégués.

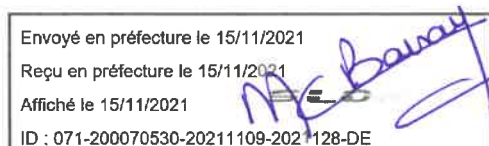
Il revient à notre assemblée délibérante de désigner un délégué titulaire supplémentaire ainsi qu'un délégué suppléant.

Il est rappelé que nos actuels délégués sont Monsieur Gérard POIGNANT (titulaire) et Monsieur Benoît GUENARD (suppléant).

Il sera proposé au conseil communautaire de bien vouloir élire un second délégué titulaire et un second délégué suppléant pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dheune.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Olivier BARRÉ en tant que second délégué titulaire et Monsieur Michel CHARLEUX en tant que second délégué suppléant, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dheune.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/129

Objet : Approbation d'une modification n°1 à l'appel d'offres n°2021-2-1, lot 1 « Téléphonie fixe ».

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président,**

Chers collègues,

Le lot 1 « Téléphonie fixe » du marché n°2021-2 relatif aux services de télécommunication a été notifié à la société STELLA TELECOM Groupe CELESTE SAS le 23 juin 2021.

Le 1^{er} septembre 2021, la société STELLA TELECOM a fusionné avec sa maison mère et associé unique, la société CELESTE.

En conséquence, la société CELESTE reprend donc l'ensemble des contrats et obligations dont la société Stella Telecom était titulaire.

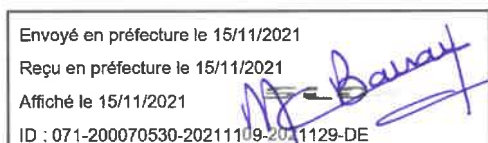
La présente modification, passée conformément à l'article R.2194-6 du Code de la commande publique, a ainsi pour objet de substituer le titulaire du marché public au profit de la société CELESTE, sise Etablissement Stella Telecom – 245 Route des Lucioles 06 560 VALBONNE.

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification n°1 à l'appel d'offres n°2021-2-1- lot 1 « téléphonie fixe »,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBEAU, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/130

Objet : Validation du dossier de renouvellement du label Grand Site de France 2022-2027 de Bibracte – Morvan des Sommets.

**Rapport de Madame Véronique PACAUT,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

L'EPCC de Bibracte détient depuis plusieurs années le label Grand Site de France.

Un dossier de renouvellement de ce label sera soumis prochainement au Ministère de la transition écologique après l'approbation des assemblées délibérantes du territoire concerné.

Ce renouvellement du label est plus ambitieux que le précédent et propose d'élargir le territoire de projet à 12 communes et prévoit une nouvelle dénomination « Bibracte - Morvan des Sommets ».

Vous trouverez ci-joint le dossier correspondant,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de renouvellement du label Grand Site de France 2022-2027 de Bibracte - Morvan des Sommets.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A large blue ink signature, 'M. Barnay', is written above the text.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/131

Objet : Dénomination du complexe sportif d'Épinac : Bernard PONCEBLANC.

**Rapport de Monsieur Yannick BOUTHIÈRE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le complexe sportif d'EPINAC est réouvert aux associations et aux scolaires depuis cette rentrée après plusieurs mois de travaux.

Il est proposé de le dénommer : Complexe sportif Bernard PONCEBLANC.

Bernard PONCEBLANC, actuel président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Saône-et-Loire (CDOS), est un acteur très important du milieu sportif dans le département.

Bernard Ponceblanc est né le 14 avril 1946 à Autun. Il a réalisé ses études secondaires à Autun et a enseigné l'éducation physique au Lycée militaire avant de devenir directeur des sports dans des collectivités territoriales, Le Creusot et Montceau.

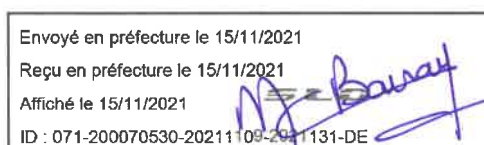
Il a été un basketteur de haut niveau.

Depuis 1985, il fait partie du CDOS et en devient le président depuis 2001. Membre du bureau exécutif du CROS de Bourgogne depuis 2004. Membre du comité directeur du CNCD (Conseil National des CDOS et de CROS) de 2004 à 2008 – vice président du CNCD depuis 2008. Membre du conseil d'administration du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) depuis 2006.

Il est bénévole et assure aussi des fonctions au conseil d'administration du comité national olympique et au comité français Courbertin (administrateur au CNOSF), au comité international à Lausanne. Il a été désigné par le comité national au sein du conseil national du sport sur la transformation de la loi sur le sport qui date de 1984. « Je me suis engagé dans le sport pour travailler avec tout le monde, me mettre au service des autres ».

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la dénomination du complexe sportif d'Epinaç : Complexe sportif Bernard PONCEBLANC.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/132

Objet : Adhésion au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES - SOFAXIS pour la couverture des obligations statutaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan concernant ses agents affiliés à la CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2022.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan n° 2021/012 du 9 mars 2021 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire de lancer la consultation en vue de souscrire, pour le compte de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, des conventions d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance agréée, couvrant les risques statutaires de ses agents ;

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône-et-Loire du 31 août 2021 informant la CCGAM de l'assureur attributaire ;

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée par le CDG 71 afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n° 1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.
- Lot n° 2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

La Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots et a attribué le lot n° 2 à CNP ASSURANCES - SOFAXIS.

Le taux de cotisation de CNP ASSURANCES - SOFAXIS pour les risques pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan est actuellement couverte sont les suivants :

- risque décès des agents CNRACL : 0,16 %,
- risque congé invalidité temporaire imputable au service (CITIS) et temps partiel thérapeutique de ces agents : 0,99 %
- soit un taux total de 1,15 %.

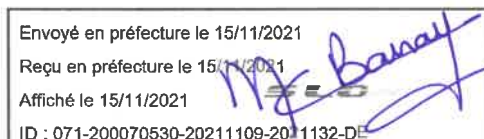
Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES - SOFAXIS pour la couverture des obligations statutaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan concernant ses agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 1,15 %, soit 0,16 % pour le risque décès et 0,99 % pour les risques congés invalidité temporaire imputable au service (CITIS) et temps partiel thérapeutique.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan fait le choix de ne pas souscrire à l'option proposée pour la couverture des agents IRCANTEC.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-président ayant délégation, à signer le certificat d'adhésion et tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/133

Objet : Plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-Président**

Chers collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan s'engage à promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes.

Ces valeurs fondamentales de la démocratie sont inscrites à l'article 1er de la Constitution de la Vème République qui prévoit que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles.

Leur cadre législatif ne cessant d'être renforcé, les politiques en faveur de l'égalité professionnelle deviennent une obligation pour les collectivités.

Dans la fonction publique, l'égalité et la non-discrimination entre les agents et les agentes constituent des principes consacrés par l'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 depuis sa modification par la loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'article 1 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 dispose que les politiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes sont mises en œuvre dans les collectivités territoriales selon le principe d'une approche intégrée, c'est-à-dire une approche qui imprègne l'ensemble des politiques publiques et des actions qu'elle conduit.

Parmi les domaines notamment visés par cet article, plusieurs concernent la responsabilité de la collectivité en tant qu'employeur :

- la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité
- l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers
- l'articulation des temps de vie et le partage équilibré des responsabilités parentales
- l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles

Sous l'impulsion d'un cadre juridique renforcé, il convient de développer les actions en faveur de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes tout en s'appuyant sur l'existant et sur les projets déjà réalisés ou en cours.

Ainsi l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose à l'ensemble des employeurs publics la formalisation d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle.

La Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan prévoit un plan d'action de deux ans pour une période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Ce plan d'action s'appuie sur le rapport comparé réalisé dans le cadre du bilan social pour 2019 ainsi que sur les données recueillies dans le cadre du rapport social unique institué par l'article 5 de la loi du 6 août 2019.

Dans ce cadre un rapport sera établi annuellement afin de suivre des indicateurs résultant de la mise en place du plan d'action et d'identifier et réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de l'EPCI.

Le contenu du plan d'action a été établi de façon concertée avec les organisations syndicales réunies lors de deux réunions de dialogue social et d'un Comité technique.

Il s'organise autour de quatre axes prioritaires :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
- Garantir l'égal accès aux cadres d'emplois, grades et emplois
- Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle/familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes


Ce plan d'action pour l'égalité professionnelle doit contribuer à faire évoluer un enjeu sociétal majeur et parvenir à des résultats concrets et mesurables.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 80 ;
Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 septembre 2021 relatif au plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en faveur des agents de la Communauté de communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE** le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, joint à la présente délibération, pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2022.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des vice-président ayant délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/134

Objet : Modification n°3 du tableau des effectifs.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir ou de fermer des postes pour assurer la continuité des services (intégration des agents en fin de contrats, nomination stagiaire d'agents arrivant au terme de leur période de contrat...) ;

Considérant le transfert des services Espace Sport Nature, Ecole Arts Plastiques et Informatique,

Vu l'avis du comité technique du 24 septembre 2021,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 15 novembre 2021,

- **Filière technique**

Suppression d'un poste titulaire à temps non complet de 14h30/semaine

Création d'un poste titulaire à temps non complet à de 13h50/semaine

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la CCGAM comme suit à compter du 1^{er} décembre 2021,

- **Filière Sportive**

- Grade d'éducateur des activités physiques et sportives (EPS) principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
- Grade d'éducateur des activités physiques et sportives
Suppression d'un poste titulaire à temps complet

- **Filière culturelle**

- Grade de professeur de classe normale
Suppression d'un poste titulaire à temps complet
- Grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet

- **Filière technique**

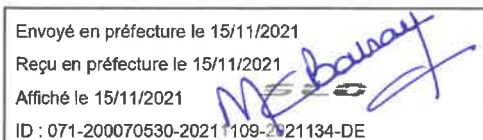
- Grade d'ingénieur
Suppression d'un poste de contractuel à temps complet
- Grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
Suppression d'un poste titulaire à temps complet

- **Filière administrative**

- Grade de rédacteur principal 1^{ère} classe
Suppression d'un poste de titulaire à temps complet

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, telle que citée ci-dessus et autorise Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/135

Objet : Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA), GAM/ CIAS.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er}alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole publics des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n°

2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 4 juillet 2017 portant application au corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat relevant du ministre chargé de la santé du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'Arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'Arrêté du 8 avril 2019 portant application au corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des

fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 4 février 2021 pris pour l'application au corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR: RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 octobre 2021 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

MISE EN PLACE DU R.I.F.S.E.E.P. POUR LES CADRES D'EMPLOIS LORSQU'IL S'AGIT D'UN CORPS EQUIVALENT TRANSITOIRE A LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT :

Par ailleurs, suite à la modification du décret n° 91-875 du 06/09/1991 et la création de corps équivalents transitoires à la fonction publique d'Etat en son annexe 2 permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) de pouvoir en bénéficier, la collectivité souhaite mettre en place le R.I.F.S.E.E.P. pour les cadres d'emplois suivants :

- ingénieurs territoriaux,
- techniciens territoriaux,
- adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- éducateurs territoriaux de jeunes enfants cias,
- moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux,
- psychologues territoriaux,
- sages-femmes territoriales,
- puéricultrices cadres territoriaux de santé cias,
- cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux cias,
- cadres de santé paramédicaux,
- puéricultrices territoriales cias
- Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux cias
- infirmiers territoriaux en soins généraux cias,
- Pédiatres-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale territoriaux,-
- infirmiers territoriaux,
- auxiliaires de puériculture territoriaux,
- auxiliaires de soins territoriaux,
- techniciens paramédicaux territoriaux,
- directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique,
- conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

Ainsi, pour ces cadres d'emplois, l'assemblée délibérante détermine les plafonds applicables à chacune des deux parts (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - I.F.S.E. - et complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel -C.I.A.- sans que leur somme dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat sur la base des équivalences établies en annexe 2 du décret n° 91-875 du 06/09/1991.

Lorsqu'un de ces cadres d'emplois pourra bénéficier du régime indemnitaire servi en deux parts (R.I.F.S.E.E.P. comprenant l'I.F.S.E. et le C.I.A.) sur le fondement du corps équivalent historique mentionné à l'annexe 1 du décret n° 91-875 du 06/09/1991, l'assemblée délibérante pourra redéfinir les plafonds applicables à chacune des deux parts (I.F.S.E. et C.I.A.), sous réserve que le plafond global du corps équivalent historique soit plus élevé que celui prévu pour le corps homologue transitoire figurant en annexe 2 dudit décret.

I/ Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

1 Le principe :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou fonction est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

2 Les bénéficiaires :

Il sera demandé au conseil communautaire, de bien vouloir instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, détenant une ancienneté de services au sein de la collectivité / l'établissement égale ou supérieure à 6 mois.

3 La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'I.F.S.E. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds réglementaires déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque emploi ou fonction ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

CATEGORIE A

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1(a)	Direction d'une collectivité	49 980 €
Groupe 1(b)	Direction adjointe d'une collectivité, Directeur d'unité	46 920 €
Groupe 2	Responsable d'un service, ...	42 330 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX ET DES SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1(a)	Direction d'une collectivité	36 210 €	22 310 €
Groupe 1(b)	Direction adjointe d'une collectivité, Directeur d'unité	32 130 €	17 205 €
Groupe 2	Responsable d'un service	25 500 €	14 320 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	20 400 €	11 160 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1(a)	Direction d'une collectivité	57 120 €	42 840 €
Groupe 1(b)	Direction adjointe d'une collectivité, Directeur d'unité	49 980 €	37 490 €
Groupe 2	Responsable d'un service	46 920 €	35 190 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	42 330 €	31 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'un E.H.P.A.D., responsable de circonscription, conseiller technique	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	20 400 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	43 180 €
Groupe 2	Responsable de service	38 250 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	29 495 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	22 000 €
Groupe 2	Autres fonctions	18 000 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES BIOLOGISTES, VETERINAIRES ET PHARMACIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	49 980 €
Groupe 2	Responsable de service	46 920 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	42 330 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Directeur d'unité	40 290 €	22 160 €
Groupe 2	Responsable de service	34 450 €	18 950 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	31 450 €	17 298 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	34 000 €
Groupe 2	Responsable de service	31 450 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	29 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE / BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	29 750 €
Groupe 2	Autres fonctions	27 200 €

A TITRE TRANSITOIRE:

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Directeur d'unité	36 210 €	22 310 €
Groupe 2	Responsable de service	32 130 €	17 205 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	25 500 €	14 320 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	14 000 €
Groupe 2	Responsable de service	13 500 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe (section, relai), expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	13 000 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES SAGES-FEMMES TERRITORIALES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	20 400 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	20 400 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	20 400 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMEDICAUX – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	20 400 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES – (VERSION DECRETS 2014)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES MASSEURS- KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION (VERSION DECRETS 1992)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	19 480 €
Groupe 2	Autres fonctions	15 300 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Directeur d'unité	32 130 €	17 205 €
Groupe 2	Responsable de service	25 500 €	14 320 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe (section, relai), expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	20 400 €	11 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES A.P.S.		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	20 400 €

CATEGORIE B

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistante de direction	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	16 720 €
Groupe 2	Autres fonctions	14 960 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	14 650 €	6 670 €

A TITRE TRANSITOIRE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	17 480 €	8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin	16 015 €	7 220 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	14 650 €	6 670 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Responsable de service	9 000 €	5 150 €
Groupe 2	Autres fonctions	8 010 €	4 860 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Responsable de service	9 000 €	5 150 €
Groupe 2	Autres fonctions	8 010 €	4 860 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Responsable de service	9 000 €	5 150 €
Groupe 2	Autres fonctions	8 010 €	4 860 €

CATEGORIE C

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR	MONTANTS
---	-----------------

EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S., assister le responsable de l'organisation des A.P.S., surveillant des piscines et baignades, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

A TITRE TRANSITOIRE :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	10 800 €	6 750 €

4 Montant individuel de l'IFSE

Le montant annuel de l'IFSE correspondant aux fonctions de chaque emploi est décidé par décision ou arrêté de l'autorité territoriale, dans la limite du plafond annuel maximal fixé pour le groupe de fonctions correspondant :

- D'une part, sur la base de l'évaluation individuelle des indicateurs des critères professionnels, définis comme suit :

Critère professionnel n°1: Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

Indicateurs : responsabilité d'encadrement direct et niveau d'encadrement dans la hiérarchie, responsabilité de coordination, responsabilité de projet ou d'opération, ampleur du champ d'action, influence du poste sur les résultats (primordial, partagé, contributif)

Critère professionnel n°2 : Technicité, expertise ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions

Indicateurs : Connaissances requises (de niveau élémentaire à expertise), niveau de complexité, niveau de qualification requis, temps d'adaptation, difficulté (exécution simple ou interprétation), niveau d'autonomie et d'initiative requis, diversité des tâches, des dossiers ou projets, influence sur autrui, diversité des compétences,

Critère professionnel n°3 : Sujétions particulières ou degré d'expositions au poste au regard de l'environnement professionnel

Indicateurs : Vigilance requise, risque d'accident, responsabilité de matériel et valeur du matériel utilisé, responsabilité pour la sécurité pour autrui, responsabilité financière telle que la tenue de régie(s) d'avance et/ou de recettes, effort physique, tension mentale et/ou nerveuse, confidentialité, relations internes, externes, facteurs de perturbation

- D'autre part, sur la base de l'appréciation individuelle de l'expérience professionnelle de l'agent, évaluée lors du déploiement du RIFSEEP et lors de l'entrée en fonction au sein de la collectivité selon les critères suivants :

Critère n° 1 : Parcours professionnel avant la prise de fonctions.

Indicateurs : nombre et variété des postes occupés et durées de chaque expérience, nombre et variété des employeurs successifs, nombre et variété des secteurs d'activité (public/privé/associatif, versants de la fonction publique, domaines d'activités...).

Critère n°2 : Capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit l'ancienneté.

Indicateurs : mobilisation des compétences dans des situations nouvelles et/ou la résolution de problèmes, capacité d'initiative et de proposition, diffusion du savoir et mentorat

Critère n°3 : Connaissance de l'environnement de travail

Indicateurs : maîtrise du fonctionnement et des circuits de décision de la collectivité, interactions avec et identification par les partenaires extérieurs, les élus et les partenaires internes, maîtrise des risques

Critères n°4 : Approfondissement et diversification des savoirs.

Indicateurs : nombre, nature et durée des formations suivies.

5 Le réexamen du montant de l'I.F.S.E. :

Le montant annuel de l'IFSE attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen par l'autorité territoriale :

- 1 en cas de changement de fonctions,
- 2 au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent appréciée selon les critères établis ci-dessus (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...).
- 3 en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Le réexamen du montant de l'IFSE n'implique pas une revalorisation automatique.

La revalorisation éventuelle du montant de l'IFSE au vu de l'expérience, du changement de grade ou de fonctions sera décidée par l'autorité territoriale par arrêté.

6 Les modalités de maintien de l'I.F.S.E. dans certaines situations de congé:

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris CITIS) : l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, l'IFSE sera maintenue dans les mêmes proportions que le traitement durant le congé pour maternité ou pour adoption et le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, sans préjudice de sa modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et des résultats collectifs du service.

7 Périodicité de versement de l'I.F.S.E. :

Elle sera versée mensuellement. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

8 Clause de revalorisation

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

9 La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2022.
(au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

II/ Mise en place du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

1 Le principe :

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

2 Les bénéficiaires :

Il sera demandé au conseil communautaire de bien vouloir instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, détenant une ancienneté de services au sein de la collectivité / l'établissement égale ou supérieure à 6 mois.

3 La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds réglementaires déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

L'article 88 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 prévoit que l'organe délibérant détermine les plafonds applicables à chacune des deux parts (IFSE et CIA) sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des deux parts fixé pour les agents de l'Etat.

Chaque emploi ou fonction repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

CATEGORIE A

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1(a)	Direction d'une collectivité	8 820 €
Groupe 1(b)	Direction adjointe d'une collectivité, Directeur d'unité	8 280 €
Groupe 2	Responsable d'un service, ...	7 470 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX ET DES SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1(a)	Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 1(b)	Direction adjointe d'une collectivité, Directeur d'unité	5 670 €
Groupe 2	Responsable d'un service	4 500 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	3 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	
Groupe 1(a)	Direction d'une collectivité	10 080 €
Groupe 1(b)	Direction adjointe d'une collectivité, Directeur d'unité	8 820 €
Groupe 2	Responsable d'un service	8 280 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	7 470 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'un E.H.P.A.D., responsable de circonscription, conseiller technique	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	3 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 440 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	7 620 €
Groupe 2	Responsable de service	6 750 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	5 205 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 100 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES BIOLOGISTES, VETERINAIRES ET PHARMACIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	8 820 €
Groupe 2	Responsable de service	8 280 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	7 470 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	8 280 €
Groupe 2	Responsable de service	7 110 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	6 080 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	6 000 €
Groupe 2	Responsable de service	5 550 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	5 250 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE / BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	5 250 €
Groupe 2	Autres fonctions	4 800 €

A TITRE TRANSITOIRE :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	6 390 €
Groupe 2	Responsable de service	5 670 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	4 500 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	1 680 €
Groupe 2	Responsable de service	1 620 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	1 560 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES SAGES-FEMMES TERRITORIALES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	3 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	3 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	3 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CADRES TERRITORIAUX DE SANTE INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMEDICAUX – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	3 600 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES – (VERSION DECRETS 2014)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 440 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 440 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES TERRITORIALES - CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION (VERSION DECRETS 1992)		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 440 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 440 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	3 440 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 700 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Directeur d'unité	6 390 €
Groupe 2	Responsable de service	5 670 €
Groupe 3	Adjoint au responsable de service, Responsable d'équipe, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	4 500 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES A.P.S.		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	4 500 €
Groupe 2	Autres fonctions	3 600 €

CATEGORIE B

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services	2 185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	1 995 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	2 280 €
Groupe 2	Autres fonctions	2 040 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, ...	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin, ...	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers, ...	1 995 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage,	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	1 995 €

A TITRE TRANSITOIRE

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers	1 995 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	1 230 €
Groupe 2	Autres fonctions	1 090 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX – CADRE D'EMPLOIS EN VOIE D'EXTINCTION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	1 230 €
Groupe 2	Autres fonctions	1 090 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS PARAMEDICAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de service	1 230 €
Groupe 2	Autres fonctions	1 090 €

CATEGORIE C

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Travailleur familial, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 260 €
Groupe 2	Exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Responsable de la sécurité des installations servant aux A.P.S., assister le responsable de l'organisation des A.P.S., surveillant des piscines et baignades, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

A TITRE TRANSITOIRE :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	
Groupe 1	Agent ayant des responsabilités particulières ou complexes	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	1 200 €

4 Détermination du montant du CIA attribué à chaque agent

Le montant du CIA sera déterminé chaque année par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite du plafond annuel par groupe de fonctions, en prenant en compte la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent, appréciés dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le montant attribué pourra être compris en 0 et 100 % du plafond fixé pour le groupe de fonctions correspondant.

5 Les modalités de maintien du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) pendant certaines situations de congé :

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris CITIS) : le C.I.A. suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement du C.I.A est suspendu.

En application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, le C.I.A. sera maintenu dans les mêmes proportions que le traitement durant le congé pour maternité ou pour adoption et le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, sans préjudice de sa modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et des résultats collectifs du service.

6 Périodicité de versement du complément indemnitaire annuel (C.I.A.) :

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement mensuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

7 Clause de revalorisation

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires aux fonctionnaires de l'Etat.

8 La date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

III / Les règles de cumul du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.).

L'I.F.S.E. est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA, ...),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée au DGS.

L'arrêté en date du 27/08/2015 précise par ailleurs que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n° 2000-815 du 25/08/2000.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), à compter du 1^{er} janvier 2022,

DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-président ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 3 novembre 2021
Affichage compte rendu sommaire : 16 novembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/136

Objet : Renouvellement convention de location entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM) et l'association Autunois-Morvan Développement Formation pour le « campus connecté ».

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-présidente**

Chers collègues,

L'association Autunois-Morvan Développement Formation (AMDF) a été créée en 2009. Elle a pour objet de favoriser la mise en œuvre de formations auprès des entreprises, des collectivités territoriales et des demandeurs d'emploi du territoire.

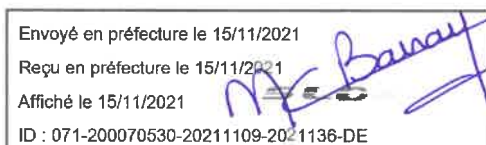
Depuis 2019, l'AMDF est en charge de la gestion du « campus connecté d'Autun ». L'objectif de ce « campus connecté » est de permettre à des jeunes de suivre près de chez eux, des formations à distances dans l'enseignement supérieur, (BTS, Licence) en bénéficiant d'un accompagnement de proximité.

Afin de permettre à l'AMDF de continuer de développer cette plateforme numérique d'aide à la réussite des études il vous est proposé d'accorder la gratuité de deux salles (117 m2) situées au sein de « l'Espace Marc Gauthey » pour une nouvelle durée de deux ans. *(A titre indicatif, la location annuelle serait de 16.512 €)*

Vous trouverez en annexe un bilan annuel 2020-2021 de ce dispositif.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle convention de location à titre gracieux entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation pour le fonctionnement du « campus connecté ».
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer la convention de location entrant en vigueur le 1^{er} août 2021 entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'association Autunois-Morvan Développement Formation.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/137

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouveau Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun – Règlement d'intervention – Modification de la liste des adresses du périmètre.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-Président**

Chers collègues,

En septembre 2018, nous avons signé la convention « Action Cœur de Ville » en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Etat et de nombreux partenaires afin de soutenir le développement du centre-ville d'Autun, convention validée à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un enjeu communautaire d'appuyer la dynamique de notre ville-centre.

L'un des volets stratégiques porte sur la requalification de l'habitat privé, traduit dans la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre du programme « Action Cœur de Ville » sur Autun, signée par la CCGAM, la Ville d'Autun, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 25 septembre 2020.

Le règlement d'intervention pour l'attribution des aides de la CCGAM et de la Ville d'Autun – précédemment validé en Conseil communautaire du 13 février 2020 - prévoit une affectation des aides selon deux périmètres : le premier relatif à l'ensemble du périmètre d'Action cœur de ville / de l'OPAH-RU, le second à un périmètre défini comme « prioritaire » autour des Hauts quartiers, de l'hyper-centre et du quartier Marchaux.

Les aides de la CCGAM portant sur le périmètre prioritaire de l'OPAH-RU concernant les travaux :

- de rénovation lourde d'un logement très dégradé ou indigne par des ménages primo-accédants pour les propriétaires occupants (PO) hors ANAH,
- d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap pour les propriétaires bailleurs (PB) ANAH,
- à une transformation d'usage pour les propriétaires bailleurs (PB) ANAH,
- de réfection de rénovation des parties communes des immeubles collectifs et de mise en place d'ascenseurs pour l'ensemble des propriétaires privés (bailleurs ou occupants),

ainsi qu'une bonification des aides pour les travaux portés par des propriétaires bailleurs (PB) ANAH :

- d'amélioration énergétique,
- liés à la sécurité et à la salubrité du logement,
- de travaux lourds pour un logement très dégradé ou indigne.

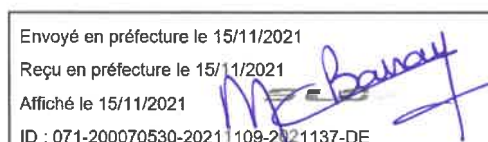
Au regard de la nécessité de préciser les adresses du « périmètre prioritaire » éligibles aux aides complémentaires de l'OPAH RU, il est proposé dans une logique urbaine et visuelle du front de rue que l'ensemble des numéros pairs et impairs des rues en limite de périmètre soit intégré au « périmètre prioritaire » (cf. annexes).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification des adresses du périmètre d'OPAH-RU, intégrée au règlement d'intervention de la CCGAM concernant les aides aux particuliers dans le périmètre de l'OPAH-RU ;

AUTORISE le versement des aides susmentionnées selon les conditions décrites par ledit règlement d'intervention ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay' with a flourish at the end.

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 3 novembre 2021
Affichage compte rendu sommaire : 16 novembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettey, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/138

Objet : Attribution de subventions (investissement) dans le cadre du Fonds Régional Territorial (FRT).

Rapport de Monsieur Gilles PILLOT,

VU les délibérations du Conseil Régional des 25 et 26 juin 2020,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan en du 31 août 2020 adoptant le Pacte Régional pour les territoires pour l'économie de proximité et en conventionnant avec la région Bourgogne Franche Comté,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan du 18 mai 2021, approuvant l'avenant n°2 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région BFC,

VU la délibération du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté n° 21 CP 613 du 4 juin 2021,

Chers Collègues,

La commission des aides s'est réunie pour la 5^{ème} fois le 2 août dernier pour étudier 10 dossiers de demande de subvention au titre de l'Investissement dans le cadre du FRT.

Vous trouverez ci-dessous les dossiers qui ont été présentés à cette commission et qui ont reçus un avis favorable à l'unanimité.

Pour l'investissement, après instruction par les chambres consulaires :

Dirigeant et Coordonnées de l'Entreprise	Commune	Nature de l'investissement	Montant investissement HT	Montant de la subvention allouée (Taux intervention 50% ou 30% ou plafond 8.000 €)
M. Carlo SANT Music Passion	Autun	Besoin de matériel de musique plus performant et de matériel informatique au vu de l'évolution des nouvelles techniques d'enseignement.	3 607,42 €	1 804,00 €
Mme Sophie CLEMENT SARL « MATSOMI »	Autun	Relocalisation du magasin existant rue aux Cordiers (Léonidas) vers la galerie marchande du centre commercial Leclerc. Déménagement nécessaire pour la pérennité de l'entreprise. Besoin d'investir dans du nouveau mobilier demandé par l'enseigne.	32 897,75 €	8 000,00 €
EARL de Visigneux Famille CHEVALIER	Lucenay l'Evêque	Besoin d'une chambre froide pour commercialiser leur viande de porcs de plein air	7 683,00 €	3 841,50 €
M. Elie MENARGUEZ EURL Styl Réno	Autun	Société créée en 2019. Remise aux normes de l'électricité et acquisition d'une porte sectionnelle plus sécurisée pour son local professionnel.	7 987,24 €	3 993,00 €
M. Anthony MARLOT Caviste « Chez Louis et Marius »	Etang sur Arroux	Société créée en novembre 2020. Besoin d'un véhicule afin de répondre aux demandes des clients pour de la livraison. (Renault Kangoo occasion) Ce matériel permettra également de rendre plus visible ce commerce.	8 990,00 €	4 495,00 €
M. Christophe SCHELKER « Brasserie Commerce »	Autun	Reprise de cette activité existante en 2020. Besoin de matériel de restauration pour développer un espace de plats à emporter et création d'une 2ème salle de restauration à l'étage.	22 211,00 €	6 663,00 €

Séance du conseil communautaire du 9 Novembre 2021 : délibération n° 2021/138

M. Victor NAARAAT Brasserie « Le Braconnier »	Saint Prix	Création d'une micro brasserie de bières artisanales. Envisage d'ouvrir un magasin de bières et produits locaux	24 277,20 €	7 283,00 €
M. Maurice SACLIER « Aximée productions »	Saint- Léger Sous- Beuvray	Entreprise de production audiovisuelle installée depuis 2010. Production de documentaires sur des sujets de société. Souhaite acquérir une unité de tournage afin de la proposer à la location à des sociétés travaillant sur le territoire de la région BFC.	8 971,00 €	4 486,00 €
Mme Aurélie TELLIER ORLIAC Centre de Remise en forme « A Tellier d'Or »	Autun	Ouverture novembre 2019. Souhait de développer une nouvelle prestation avec la lumière pulsée. Avec ce nouvel investissement Mme Tellier souhaiterait recruter un emploi en alternance	13 900,00 €	4 170,00 €
M. Dominique JACQUEMARD 4X4 Autoparts	Saint Emiland	En micro entreprise depuis 3 ans, M. Jacquemard a changé de statuts en 2021. L'activité de l'entreprise consiste en la vente de pièces détachées par internet et la reprogrammation de moteur. Besoin de ce matériel pour développer son entreprise.	7 769,00 €	3 884,50 €
		TOTAL	138.293,61€	48.620 €


Mesdames Françoise DURIAU et Andrée MENARGUEZ ne prenant pas part au vote,

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à la majorité,
(5 oppositions et 2 abstentions),**

DECIDE d'attribuer un montant de subvention de 48.620 € en investissement, dans le cadre du Fonds Régional Territorial (FRT) selon la répartition dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021
Reçu en préfecture le 15/11/2021
Affiché le 15/11/2021
ID : 071-200070530-20211109-2021138-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 3 novembre 2021
Affichage compte rendu sommaire : 16 novembre 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/139

Objet : Affaires financières : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voirie d'intérêt communautaire, rue des Drémeaux.

**Rapport de Monsieur Dominique COMMEAU,
Vice-Président**

Chers collègues,

La commune d'Autun réalise des travaux d'aménagement de voirie rue des Drémeaux. Ces travaux ont une incidence sur la voirie communautaire puisque la réfection porte sur la VI 41.

Conformément à l'article L 2422-12 du code de la Commande Publique, il est proposé dans un souci de rationalisation et d'optimisation financière que la commune réalise concomitamment les travaux d'aménagement et de réfection de la voirie communautaire.

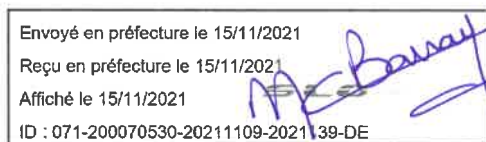
Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être conclue entre les deux collectivités afin de prévoir la répartition financière et le mécanisme de remboursement.

Ces travaux sont estimés à 131 166,64 € HT soit 157 399,97 € TTC pour l'aménagement globale dont 60 333,31 € HT soit 72 399,97 € TTC pour les travaux d'intérêt communautaire ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Autun pour la réalisation de travaux d'intérêt communautaire rue des Drémeaux VI 41.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et tout document s'y rapportant.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mme Véronique PACAUT, MM Patrick CAYEUX, Patrick RYON, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, M Michaël GUIJO, Mme Florence GARNIER, délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, M Richard BONNOT, suppléant (remplaçant Mme Monique RAUX), délégué de Dettay, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy lès Couches, M Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question D), Mme Aurore COMBARET CLAIR, M René LOBET, délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, M Jean-Claude LAVESVRE, suppléant, (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, M Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Christian DELAFORGE, délégué de Mesvres, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Bruno MARECHAL, suppléant (remplaçant M Sylvain CHAVY), délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Michaël GUIJO.

ABSENTS : M Métin ALBAYRAK, Mme Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Jean-Louis MARTIN, Michel PILARD, Jean-Baptiste PIERRE, Jean-Yves JEANNIN.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Vincent CHAUVET à Mme Cathy NICOLAO, Mme Sandrine GASSIER à M Alain DICHANT, M Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à M Patrick RYON, Mme Maartje VAN VEEN à M Eric MARCHAND, M Gilbert DARROUX à Mme Monique GATIER, Mme Angeline GORINI à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Florence GARNIER, Mme Catherine AMIOT à Mme Marie-Claude BARNAY, M Jean-Michel PREVOTAT à Mme Dominique COULON, M Guillaume GRILLON à M Dominique COMMEAU, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, Mme Anne-Marie DUCREUX à M Michaël GUIJO, M Guy FEDERSPIEL à M Jacques BOUCHOT.

2021/140

Objet : Voeu relatif au maintien de 30 lits au SSR de Toulon-sur-Arroux.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Alors que la crise sanitaire a plus que jamais démontré l'importance des hôpitaux de proximité, la direction du GHT Nord de Saône et Loire prévoit la suppression de 30 lits au SSR (soins de suite et de réadaptation) de Toulon sur Arroux, pour un transfert de ces lits à Chagny.

Après la décision de fermeture de la cuisine de l'hôpital dès août 2020, pour faire confectionner les repas à Autun, c'est un nouveau coup très dur porté à cet établissement hospitalier.

C'est évidemment la pérennité du SSR toulonnais qui est en jeu. Ce sont des emplois qui sont menacés. Quel sera le devenir des personnels du SSR local ? Comment peut-on à ce point, négliger l'aspect humain ?

C'est aussi faire fi des besoins en services de proximité, non seulement de la population toulonnaise mais aussi des habitants du territoire qui regroupe plusieurs petites communes rurales.

C'est encore une menace pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire déjà fragilisée par le départ de médecins.

C'est une inquiétude légitime pour l'avenir de la pharmacie locale.

C'est un manque à gagner pour les commerces.

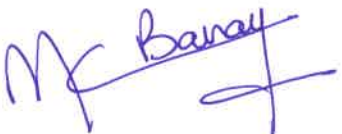
C'est inacceptable !!

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le vœu relatif au maintien des 30 lits au SSR de Toulon-sur-Arroux,

PRECISE que ce vœu sera transmis au Ministre de la Santé, aux Parlementaires de Saône et Loire, à l'Agence Régionale de Santé, à la directrice de la GHT et à Monsieur le Maire de Toulon sur Arroux.




Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY